BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 248

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE MARSEILLE

Ventes et cessions

892 423 377 RCS Marseille.
ITESA B&C.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 30, Avenue Fernand Sardou, Zac de Saumaty Séon, 13016 Marseille 16e Arrondissement.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION REXEL ELECTRIQUE Société par actions simplifiée Au capital de : 77 000 000,00 EUR Siège social 30 Avenue Fernand Sardou 13016 Marseille 16e Arrondissement N° RCS 982 868 341 RCS Marseille, est société absorbante ITESA B&C Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de : 10 000,00 EUR Siège social ZAC de Saumaty Séon 30 Avenue Fernand Sardou 13016 Marseille 16e Arrondissement N° RCS 892 423 377 RCS Marseille, est société absorbée 1) Évaluation de l'actif et du passif de la Société Absorbée dont la transmission à la Société Absorbante est prévue : Actif : 1 767 374,00 EUR Passif : 1 340 258,00 EUR Actif net apporté : 427 116,00 EUR 2) Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : NÉANT. Conformément aux dispositions à l'article L. 236-3, II du Code de commerce et dès lors que l'Absorbante détient et détiendra, au jour du dépôt au greffe du Tribunal des activités économiques du présent traité, la totalité des actions représentant la totalité du capital de l'Absorbée, il n'y a pas lieu à la détermination d'un rapport d'échange et l'Absorbante ne procèdera pas à une augmentation de capital. 3) Montant prévu de la prime de fusion : NÉANT. 4) Effet différé de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal : 31 décembre 2025 à minuit. 5) Le projet de fusion a été établi en date à Paris du 23 octobre 2025 et a été déposé : - au Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Marseille au nom de la société Itesa-Veditec (anciennement REXEL ELECTRIQUE) le 27 octobre 2025 - au Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Marseille au nom de la société ITESA B & C le 27 octobre 2025.